



**Compte-rendu de la réunion plénière
de la
Commission locale d'information auprès du CEA
de Fontenay-aux-Roses**

**Mardi 11 février 2014 à 18 heures
Mairie de Montrouge**

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le mardi 11 février 2014, à 18 heures, à la mairie de Montrouge.

PRESENCE/ABSENCE :

Etaient présents :

- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- Mme Laurence BIBAL Pôle LUDD, division d'Orléans de l'ASN
- M. Gilles BLOCH Directeur des Sciences du Vivant et Directeur par intérim du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Jean-Michel BOULDOIRES Représentant CFE-CGC du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Sylvain BROUTIN Conseiller municipal de Fontenay-aux-Roses
- M. Thierry CHARLES Directeur général adjoint à l'IRSN
- M. Didier CHRUPEK A.S. N, division de Paris
- M. Jacques CONNESSON Chef du pôle LUDD, division d'Orléans de l'ASN
- M. Didier DELMONT Directeur-adjoint du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Jean-Baptiste FLEUTOT Docteur, Conseiller médical DSND
- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France environnement
- M. Stéphane JACQUOT Président de la C.L.I. - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la Communauté de commune Châtillon – Montrouge
- M. Istvan KRISTOF Direction de l'environnement et du développement durable – CG92
- M. Jean LAURENT Maire-Adjoint, Représentant de la Commune de Montrouge
- M. Christophe PERRIN Responsable de la communication du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Cécile POYAU Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des matières nucléaires, des transports et de la qualité du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian RICOUL Chef du Service de protection contre les rayonnements et de l'environnement du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Eric ROBERT remplaçant de M. Jean-Marc GERMAIN, Député des Hauts-de-Seine – 12^{ème} circonscription
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général honoraire des Laboratoires Stallergènes
- M. Peter SCHNURLE Représentant suppléant de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Marie-Odile GRANDCHAMP Secrétaire générale de la CLI –Conseil général des Hauts-de-Seine

Etaient absents excusés :

- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Ivan BOUCHIER Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses
- M. Daniel BREUILLER Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne - Maire d'Arcueil
- Mme Marianne BUHLER Maire-Adjointe d'Issy-les-Moulineaux, Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- M. Serge DASSAULT Sénateur de l'Essonne
- M. Pierre GALANAUD Chef de service Hôpital Bécclère
- M. Yann GERARD Directeur service Défense et Protection civile – Yvelines

- M. GERMAIN Jean-Marc Député des Hauts-de-Seine – 12^{ème} circonscription
- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15^{ème} arrondissement de Paris
- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
- M. Jean-Pierre GUARDIOLA Sous-préfet d'Antony
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-maire de Cachan - Vice-président de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- M. Philippe PEMEZEC Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine
- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable
– Conseil Général des Hauts-de-Seine
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris

Etaient absents :

- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- M. Jean-Jacques BRIDEY Député du Val de Marne – 7^{ème} circonscription
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses
- Mme Annick GELLIOT Directrice de l'ARS – Hauts-de-Seine
- M. Yann GERARD Directeur Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET Députée de l'Essonne
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy- Villacoublay
- Mme Valérie PECRESSE Députée des Yvelines – 2^{ème} circonscription

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

- Accueil par M. Jean-Loup Metton, Maire de Montrouge et Vice-Président du Conseil général
- Communication de M. Stéphane Jacquot, Président de la CLI (5 mn)
- Approbation du Compte-rendu de la réunion plénière du 13 novembre 2013 (5 mn)
- Approbation du compte administratif 2013 (10 mn)
- Modification du règlement intérieur, propositions (10 mn)
- Présentation, par le CEA de Fontenay-aux-Roses :
 - * Assainissement-démantèlement : bilan 2013 et objectifs 2014 (20 mn)
- Examen du rapport d'études effectué par le Bureau d'Ingénierie Neodyme (20 mn)
- Points divers

Compte-rendu

Introduction par M. Jean-Loup METTON, Vice-président au Conseil général et Maire de Montrouge.

M. Jean-Loup METTON salue le travail accompli depuis la création de la Commission Locale d'Information (C.L.I.). Il souhaite une bonne réunion aux membres présents. Il évoque le départ du Président de la C.L.I. puisque celui-ci, quittant ses fonctions d'élu, quitte également la présidence de la C.L.I.

Communication du Président

M. Stéphane JACQUOT confirme son départ de la présidence de la C.L.I. puisqu'il ne se représente pas aux élections municipales. Il souhaite rester membre de la Commission.

Il évoque la demande de la C.L.I. faite au C.E.A. au sujet de mesures de pollution des sols sur des terrains aux alentours du site, en particulier le stade voisin.

M. Didier DELMONT indique qu'il faut l'accord du propriétaire, en l'occurrence le Conseil général des Hauts-de-Seine. Il faut donc que le C.E.A. soit saisi officiellement d'une telle demande par le propriétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2013

(M. Stéphane Jacquot)

Le compte-rendu est mis aux voix Il est voté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu d'exécution du budget 2013

(M. Stéphane Jacquot)

Ce compte-rendu des dépenses engagées en 2013 est commenté par Mme Marie-Odile GRANDCHAMP, secrétaire générale.

Les dépenses se montent à : * investissement : 13 315,20 €
* en fonctionnement : 4286,14 €

Les recettes se montent à 15 000 € sur la ligne budgétaire du Conseil général, auxquelles s'ajoutent 5 000 € venant de la subvention attribuée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.)

Le compte-rendu d'exécution budgétaire est mis aux voix. Il est voté à l'unanimité.

M. Stéphane JACQUOT souhaite **ajouter un point supplémentaire** à l'ordre du jour : celui de deux modifications mineures du règlement intérieur de la C.L.I.

*** 1^{ère} modification à l'article à l'article II.A.2 : « Composition de la C.L.I. - Autres membres », proposition est faite de remplacer « * un représentant de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ; » par « * deux personnalités déléguées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire ou de la communication et de l'information ; »

*** 2^{ème} modification à l'article III-B : « Fonctionnement de la C.L.I. – Bureau » : 3^{ème} paragraphe : souhait de supprimer « Un représentant de l'exploitant,.....assisteront à titre consultatif..... ».

Ces deux modifications sont mises aux voix des présents. Elles sont votées à main levée : 9 voix pour ; 3 voix abstention ; 0 voix contre.

Ces modifications sont donc approuvées.

Présentation de l'état d'avancement de l'opération assainissement-démantèlement

(M. Didier DELMONT)

L'an prochain, l'objectif est celui de l'évacuation de 500 fûts. Avec l'objectif concomitant de production de 250 à 300 fûts de déchets. Ce qui n'augmentera pas les quantités entreposées.

Le C.E.A. va aussi évacuer des générateurs isotopiques. L'évacuation s'effectuera sous réserve de la disponibilité de la coque de transport – qui théoriquement devrait être disponible en fin d'année. En ce moment, elle est en cours de fabrication, et le C.E.A. de Fontenay-aux-roses sera le premier utilisateur de cette coque.

Cette évacuation diminuera d'un facteur 10 la quantité globale de radioactivité du bâtiment 18.

Fin d'année 2014 : il ne restera pratiquement plus rien en terme source mobilisable et 99 % des déchets solides seront évacués.

En ce qui concerne les rejets gazeux : ces rejets cela correspondent à la réglementation ; les Aérosol β et les Halogènes sont concernés.

En ce qui concerne les effluents liquides : l'année 2013 ressemble à l'année 2012.

Pour répondre à une demande qui nous a été faite dernièrement sur la gestion des transferts liquides et leur évacuation via les réseaux d'assainissement :

- les émissaires d'évacuation (= de transfert) utilisés par le C.E.A. sont au nombre de deux, l'émissaire 17 et l'émissaire 55 : l'un appartient au réseau d'assainissement du Département, l'autre dépend du réseau communal de Fontenay-aux-Roses. Le premier fait l'objet d'un arrêté départemental - du 1^{er} mars 2011 - fixant les normes des quantités de polluants à ne pas dépasser lors des rejets dans le réseau ; il est géré par la SEVESC. Pour le deuxième, il n'avait pas été jugé utile à l'époque d'élaborer une convention. La réglementation ayant évolué, il devient nécessaire d'en élaborer une.

- le mode de contrôle pour les transferts liquides, effectué par le C.E.A. est le suivant : on commence par faire un échantillonnage ; puis des analyses physico-chimiques sont effectuées. Les résultats sont transmis aux autorités et également à la C.L.I., mensuellement. Ils sont diffusés également sur le site du C.E.A. de Fontenay-aux-Roses.

Nombre de transferts par an : le C.E.A. a formulé 38 demandes d'autorisation de transferts en 2012 ; 40 demandes en 2013. Tous les contrôles étant conformes, tous les transferts ont été autorisés.

Questions/Réponses sur cette première partie :

M. Eugène BELIN évoque les missions de la C.L.I. Puis il indique que cet exposé donne l'impression que tout va bien. Or, lors de l'ICIS, qui a précédé la C.L.I., des problèmes avaient été soulevés, en particulier la réglementation, et un décret de 1988 qui est toujours utilisé alors que la situation de démantèlement a évolué.

L'exposé de ce jour concernant les rejets liquides a clarifié la situation. Mais cet arrêté ne mentionne pas les radionucléides. Ils ne sont donc pas mesurés lors des contrôles des transferts. La quantité totale des fûts évacués est toujours au-dessous de ce que la population souhaiterait.

M. Jacques CONNESSON se propose de répondre à cette question.

En ce qui concerne l'aspect juridique : l'arrêté 2013 est en vigueur. Il faut faire encore évoluer la réglementation, notamment sur les valeurs limites de rejets pour les rejets issus des cuves.

Vu l'évolution de l'opération d'assainissement-démantèlement de Fontenay-aux-Roses, la réglementation à venir sera, de toutes les façons, plus contraignante pour l'exploitant puisque le terme source* a beaucoup diminué.

Au sujet de l'actualisation de la réglementation, conformément à la procédure, un dossier a été produit par le C.E.A fin décembre 2012. L'A.S.N a réceptionné ce dossier et a demandé des compléments d'informations. Elle a sollicité l'avis d'experts à l'I.R.S.N. ; puis la nouvelle réglementation doit être valide pour, au minimum, les 10 ans à venir.

M. Eugène BELIN demande de quelle façon, en tant que représentant associatif, il peut informer, et éventuellement rassurer la population concernée par la C.L.I., c'est-à-dire dans les 5 kilomètres autour du site.

M. Jacques CONNESSON dit que l'A.S.N., dans son rapport annuel, évoque l'opération d'assainissement - démantèlement du C.E.A. de Fontenay-aux-Roses, en écrivant qu'elle est conforme à la réglementation en vigueur ; elle mentionne également les points d'amélioration possibles. D'ailleurs, le C.E.A. a évolué sur la question des rejets liquides, suite au rapport de l'A.S.N.

Les résultats des contrôles des rejets du C.E.A. sont largement inférieurs aux normes de la réglementation actuelle, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'ajuster la réglementation à la réalité des rejets actuels.

M. Eugène BELIN pose la question des déchets de Haute activité, qui sont encore présents sur le site.

M. Didier DELMONT souhaite apporter des éléments de réponse.

Il indique il ne peut pas laisser dire que le C.E.A. ne respecte pas la réglementation car il respecte toutes les réglementations en vigueur. Il évoque le fait que l'arrêté départemental ne mentionne pas de limites concernant les radionucléides. Sur ce sujet, il n'y a pas de prescription.

Lorsque les décisions de l'A.S.N. fixant de nouvelles limites seront parues, il faudra que le Conseil général prenne alors un nouvel arrêté.

Quoiqu'il en soit, les rejets du C.E.A. sont très inférieurs aux limites autorisées. Les déchets qui posent le plus de problèmes sont effectivement les déchets HA-VL (Haute activité - Vie Longue). Ils seront évacués dans les prochaines années.

M. Stéphane JACQUOT constate que, sur un document accessible au grand public, figure la mention qu'il existe des rejets liquides dans l'opération d'assainissement - démantèlement.

Le citoyen – non spécialisé dans le domaine scientifique – peut se poser la question de savoir si ces rejets dans les égouts sont dangereux, ou non. Que répondre à cela ?

M. Didier DELMONT répond sur ce sujet :

Dans la station d'Achères (Yvelines), des simulations ont été faites. Les études d'impact qui en résultent montrent que la population est alors exposée à un rayonnement de l'ordre de quelques microsievverts par an.

Pour mémoire, un microsievvert correspond à un facteur de l'ordre de 1000 fois moins que la radiation naturelle en Ile-de-France. C'est une radioactivité noyée dans la radioactivité naturelle de la région.

M. Daniel HANNOTIAUX évoque le processus de l'évacuation des déchets solides. Ils sont tous envoyés sur des sites dispersés en France. Il pose une question à M. DELMONT :

Dans la présentation que vous avez faite concernant les déchets solides, vous évoquez le fait que vous maîtrisez la procédure. Est-ce qu'il peut y avoir des cas où le C.E.A. est gêné par la capacité des centres de stockage à recevoir ces déchets ?

M. Didier DELMONT répond qu'il s'agit là effectivement d'une question qui correspond à la vie quotidienne du centre. En effet, le C.E.A est tributaire de la capacité d'accueil des sites de stockage en province. Il y a des quotas ; les limites sont négociées tous les ans. Même si le site de Fontenay-aux-Roses pouvait produire davantage de déchets, il ne pourrait pas les évacuer. Par exemple, pour les poubelles La Calhène, le transfert est limité par la capacité de stockage de l'INB 37 située à Cadarache, qui reçoit des déchets de plusieurs sites en France. Le centre d'accueil de Soulaines a également des quotas pour les fûts de 200 litres. Les conteneurs de transport ne sont pas nombreux également, en France.

M. Peter SCHNURLE demande si le C.E.A. pourrait présenter, la prochaine fois, deux tableaux côte à côte, de manière à ce qu'on puisse comparer les émissions des effluents gazeux et solides, au regard de la réglementation actuelle.

M. Didier DELMONT répond qu'il peut montrer une courbe d'évolution des rejets, (on voit que la quantité des rejets a fortement décliné) mais il ne peut pas modifier des limites qui sont réglementaires et qui ne dépendent pas du C.E.A. Les limites sont fixées en concentration, mais pas en activité totale.

M. Peter SCHNURLE précise que les normes de limites des déchets gazeux (α et β) sont 244 fois moins importantes que les déchets liquides. Comment le public peut-il interpréter cela ?

M. Didier DELMONT répond que le facteur 244 est une proposition du C.E.A. à l'A.S.N. dans la procédure en cours, concernant l'évolution de la réglementation.

M. Jacques CONNESSON intervient pour apporter des éléments d'information qui figurent dans le dossier en cours d'instruction. Il indique que l'A.S.N. a demandé au C.E.A. de justifier ses propositions.

M. Sylvain BROUTIN a une question concernant le conteneur CIRCÉ. Les rapports annuels 2008 et 2009 indiquent qu'il contient des éléments hautement radioactifs et de l'hydrogène. Or, les rapports annuels récents ne mentionnent aucunement le conteneur CIRCÉ.

M. Didier DELMONT répond que le conteneur CIRCÉ représente 250 litres d'effluents environ. Ce sont des effluents destinés à être repris par l'installation Atalante de Marcoule. Or, ce site n'a plus de capacité de réception. Ces effluents sont donc en attente. Le C.E.A a fait des prélèvements et les a caractérisés. L'hydrogène présent est sous contrôle. Il n'y a pas de problème de sûreté dans la mesure où ces effluents sont mesurés et contrôlés en continu.

Les événements du CEA

(Mme Cécile Poyau)

Événement du dimanche 9 février 2014 : dégagement de fumée, dû à un défaut de ventilation, au bâtiment 10. Il y a eu le déclenchement de l'alarme incendie ; c'est une pièce du ventilateur qui a brûlé. Les secours en interne sont arrivés sur les lieux et ont arrêté ce processus. L'événement est proposé pour un classement au niveau zéro.

Présentation du bureau d'études Néodyme

Rappel : le bureau d'études Néodyme a été engagé pour effectuer une assistance technique à la C.L.I. Il rend aujourd'hui son rapport.

Analyse du rapport annuel du CEA « transparence et sécurité nucléaire » de 2012 :

Préliminaire : le bureau d'études évoque le fait qu'il agit en tant que service de conseil à la C.L.I., sans prendre position d'un côté ou d'un autre.

(cf le rapport, présent dans les dossiers des participants).

Questions-réponses :

M. Peter SCHNURLE pose une question concernant les conventions établies ou à établir concernant les rejets dans le réseau d'assainissement ; il doit y avoir un accord entre l'industriel et le gestionnaire du réseau d'assainissement. Qu'est ce qui est fait pour évaluer les impacts des rejets de MIRCEN de l'IRSN et du C.E.A. ?

M. Didier DELMONT indique qu'il ne faut pas mélanger une convention et l'arrêté.

La convention existe et concerne l'ensemble des effluents qui sont rejetés – du CEA et de MIRCEN (ensemble des rejets du Centre : laboratoires et les deux INB). Chacun des deux sites gère ses propres rejets. L'IRSN gère ses rejets avec la SEVESC.

M. Eugène BELIN rappelle qu'il y a une loi fondamentale : la loi sur l'eau - qui sert de base à de nombreux documents administratifs.

Dans l'arrêté du Conseil général des Hauts-de-Seine, il est mentionné qu'il faut « Eviter des substances susceptibles d'être à l'origine de dommages sur la faune et la flore..... »

L'A.S.N. de Paris : M. Didier CHRUPEK intervient pour préciser le rôle de l'ASN, division de Paris.

M. Didier DELMONT informe sur le fait que le CEA est inspecté régulièrement par la SEVESC qui fait des prélèvements régulièrement. Il précise également que MIRCEN ne génère pas de rejets radioactifs.

M. Stéphane JACQUOT pose la question du délai de réponse du C.E.A à la lettre envoyée par la C.L.I. M. Didier DELMONT indique que la réponse s'effectuera sous 2 mois.

M. Stéphane JACQUOT clôt la séance, à 20 h 05.

Nota : Les informations du CEA concernant le point d'étape de l'opération assainissement - démantèlement sont présentées à l'aide d'un fichier informatisé au format pdf, qui peut être consulté sur le site de la CLI, à l'adresse : www.cli-far92.fr